



## Séparation de mon concubin

Par **dalhia**, le **05/05/2013** à **17:44**

Bonjour,

Je vis depuis 20 avec mon concubin (déclaré en mairie).

Je vis chez lui. Je souhaite le quitter. Nous avons un compte-joint. Quelle démarche dois-je effectuer afin qu'il ne vide pas le compte ou fasse des dettes sur mon dos ?

Nous avons un emprunt à la banque en commun qui est prélevé sur ce compte (3000 €).

Dois-je déclarer à la gendarmerie que je quitte le domicile conjugal ?

Merci pour votre réponse.

Par **amajuris**, le **05/05/2013** à **17:51**

bjr,

dans l'union libre, la séparation est libre.

vous vous désolidarisez de votre compte joint auprès de la banque.

par contre pour le prêt vous êtes sans doute co-emprunteur solidaire ce qui signifie que si un ne paie pas l'autre devra payer.

la gendarmerie n'est pas concernée par votre séparation.

cdt